



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Procès-verbal de la réunion du 10 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 14H00, le Comité social territorial s'est réuni au Centre de gestion des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de Monsieur Gérard MOREAU, Maire de Sabres.

Monsieur Gérard MOREAU procède à l'appel,

Assistaient à la réunion

- En qualité de représentants des élus :

. Gérard MOREAU,	Maire de SABRES
. Hervé BOUYRIE,	Maire de MESSANGES
. Christian DUCOS,	Maire de SOUPROSSE
. Jean-Marc LARRE,	Maire de BIAUDOS
. Patricia CASSAGNE,	Maire de LUE
. Serge SORE,	Maire de LUXEY

- En qualité de représentants du personnel :

. Bruno BALDASSINI,	Mairie de BELHADE (FO)
. Delphine DUMEAU,	Mairie de ROQUEFORT(UNSA)
. Marie-Laure LEE STEPHAN,	Mairie de BOUGUE (CFDT)
. Alexandra LAZARTIGUES,	Mairie de GABARRET (SUD)
. Ludovic LAVOINE,	C.C LANDES D'ARMAGNAC (CGT)
. Damien POUZALGUES,	Mairie de SARBAZAN (CGT)
. Yannick DAUBA,	Mairie de SABRES (CGT)

- Etaients absents ou excusés :

. Fabienne LABY-FAUTHOUX,	Maire de POYANNE
. Christine FOURNADET,	Maire de CASTELNAU-CHALOSSE
. Yann BOUFFIN,	Maire de CALLEN
. Alain GAUBE,	Maire de LABASTIDE-D'ARMAGNAC
. Hélène COUSSEAU,	Maire de LESPERON
. Gilles COUTURE,	Maire de GEAUNE
. Sandrine LIORET,	CC CHALOSSE TURSAN (FA-FPT)
. Laurence LADOUSSE,	Mairie de SAINT-MARTIN-DE-HINX (UNSA)
. Sandrine CASINI,	Mairie de HAUT-MAUCO (CFDT)
. Marie-Dominique DAULAN,	CIAS CLN CASTETS (CFDT)
. Loup RITTER,	SM COTE SUD TYROSSE (CFDT)
. Fabien BARRIERE,	Mairie de SAINT-VINCENT-DE-PAUL (CGT)
. Jérôme DEYRIS,	Mairie de LABOUHEYRE (CGT)

. Yvan SAVARY,
 . Fadela BOUALI,
 . Corine LEVY,

Directeur Général des services, Centre de gestion
 Service comité social territorial, Centre de gestion
 Service comité social territorial, Centre de gestion

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE ADJOINT

Désignation du secrétaire adjoint de séance **Mme Delphine DUMEAU** est candidate pour cette tâche.

DOSSIERS SOUMIS POUR AVIS

II - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2025

<u>PV de la séance du 10 février 2025</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

III – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES

ASTREINTES

<u>Commune de Gamarde-les-Bains (2^{ème} examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

COMPTE EPARGNE TEMPS

<u>Commune de Saint-Cricq-Villeneuve (2^{ème} examen)</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 7	ABSTENTION
		Avis défavorable unanime		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		Avis favorable à l'unanimité		

JOURNEE DE SOLIDARITE

<u>SIVU de Gamarde-les-Bains</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
		1	3	3
	Avis favorable			
	Collège des représentants des collectivités :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
6				
Avis favorable à l'unanimité				

REGLEMENT INTERIEUR

<u>Commune d'Angresse</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Saint-Cricq-Villeneuve</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

SUPPRESSION DE POSTE

<u>CIAS Côte Landes Nature - Castets</u> 1 poste d'agent social principal de 2 ^{ème} classe (28/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune d'Orthevielle 1 poste d'adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (26/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique (35/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (30,50/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique (20/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique (23/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune de Peyrehorade 1 poste de rédacteur (35/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique (17,60/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique (30,18/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique (35/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint technique 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint d'animation (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Syndicat du Parc des Sports Boucau Tarnos 1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe (35/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Commune d'Uza 1 poste d'adjoint technique principal 1 ^{ère} classe (35/35 ^{ème}) 1 poste d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe (28/35 ^{ème})	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

TELETRAVAIL

<u>Commune de Sarbazan</u>	Collège des représentants du personnel :	POUR 4	CONTRE	ABSTENTION 3
		<i>Avis favorable</i>		
	Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
		<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

TEMPS PARTIEL

<u>Commune de Sorbets</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

<u>Commune de Pecorade</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

IV – LIGNES DIRECTRICES DE GESTIONS

Dossiers soumis pour avis

- Audignon - Audon – Sivu Scolaire Gabas Laudon
- Commune de Bergouey
- Commune de Brocas
- Commune de Caupenne
- Commune de Créon d'Armagnac
- Commune d'Eugénie-les Bains
- Commune de Fargues
- Commune de Lacrabe
- Commune de Monget
- Commune de Montgaillard
- Commune d'Orthevielle
- Commune de Saint-Gor
- Commune de Saint-Jean-de-Lier
- Commune de Saint-Jean-de-Marsacq
- Commune de Saint-Julien-en-Born
- Commune de Saint-Lon-les-Mines
- Commune de Saint-Maurice-sur-l'Adour
- Commune de Saubrigues
- Commune de Sorde l'Abbaye
- Commune d'Ychoux

Vote global :

Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 7	ABSTENTION
	<i>Avis défavorable unanime</i>		
Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

V – ORIENTATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS, EMPLOIS ET COMPETENCES

AVANCEMENT DE GRADE / RATIOS PROMUS-PROMOUVABLES

Aux termes du Code général de la fonction publique, notamment les articles L522-23 à L522-31, « le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promu à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial ».

L'assemblée délibérante compétente détermine le pourcentage d'agents autorisés à accéder au grade supérieur parmi les agents promouvables (agents remplissant les conditions statutaires

Le ratio est le rapport entre le nombre d'agents qui pourront être promus et le nombre d'agents qui remplissent les conditions statutaires.

Ce ratio demeure un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus.

Cette décision de l'assemblée délibérante est obligatoirement précédée d'une consultation du comité social territorial dont relève la collectivité.

Les taux seront fixés en pourcentage. Ils peuvent être fixés par catégorie (A, B, C), par filière, par cadre d'emplois, ... au cas par cas pour tenir compte des spécificités locales et sont compris entre 0 et 100%. La délibération peut fixer une règle d'arrondi à l'entier supérieur.

A noter l'absence de directive et donc l'entière liberté de déterminer, pour l'assemblée délibérante compétente, pour chaque cas d'avancement, les seuils à appliquer dans la collectivité.

<u>Communauté de communes Côteaux et Vallées des Luys</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>Commune de Lacrabe</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>Commune de Losse</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité
<u>Commune de Saint-Jean-de-Marsacq</u>	Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
	Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

V – ORIENTATIONS STRATEGIQUES EN MATIERES DE POLITIQUE INDEMNITAIRE ET D'ACTION SOCIALE AINSI QU' AUX AIDES A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU RIFSEEP

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 a créé un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). En application du principe de parité entre le régime indemnitaire des agents de la fonction publique d'Etat et des agents de la fonction publique territoriale, seront donc concernés par le RIFSEEP les agents ayant comme corps de référence à l'État ceux concernés par le RIFSEEP.

Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle doit s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement.

Le décret précité pose le principe d'une reconnaissance indemnitaire axée sur l'appartenance à un groupe de fonctions.

Ce qui suppose :

- ✓ Que le versement de l'IFSE n'est plus fonction du grade mais des fonctions exercées par l'agent,
- ✓ Que la collectivité ou l'établissement public établit une répartition de ses effectifs par groupe de fonctions,
- ✓ Que chaque collectivité ou établissement public délibère pour créer ses propres groupes de fonctions,
- ✓ Que chaque agent bénéficie du montant indemnitaire attribué au groupe de fonction auquel il appartient.

Le projet de délibération relatif à la mise en place du RIFSEEP doit être soumis pour avis au comité social territorial.

1er PASSAGE

Dossiers soumis pour avis :

1er passage RIFSEEP : (délibérations initiales)

- Commune d'Argelos
- Sivu le Luy - Castaignos Soulsens
- Sivu « Ecoles du Tursan » - Geaune
- Commune d'Hauriet
- Commune de Lacrabe
- Commune de Saint-Maurice-sur-Adour
- Commune de Saubrigues
- Commune de Siest
- Commune de Toulouzette
- Commune de Bénèsse-Maremne (IFSE police)
- Commune de Moliets-et-Maa (IFSE police)

Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 7	ABSTENTION
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

2eme PASSAGE (au titre de l'article R.254-68 du CGFP)

Dossiers soumis pour avis :

- Commune de Bélus
- Commune de Donzacq
- Commune d'Eyres Moncube
- Commune de Gaillères
- Commune de Gibret
- Commune de Goos
- Commune de Lauret
- Sivu la Gouaneyre – Lencouacq
- Commune de Liposthey
- Commune d'Orx
- Commune d'Ozourt
- Commune de Pecorade
- Commune de Saint-Jean-de-Marsacq
- Commune de Serres-Gaston
- Commune de Sorbets

Vote global :

Collège des représentants du personnel :	POUR	CONTRE 7	ABSTENTION
	<i>Avis défavorable à l'unanimité</i>		
Collège des représentants des collectivités :	POUR 6	CONTRE	ABSTENTION
	<i>Avis favorable à l'unanimité</i>		

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Dossiers soumis pour avis :

Convention CDG

- Sivu Animation Loisirs en Marensin – Messanges

Vote :

Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Labellisation

- Commune d'Ossages
- Commune de Saint-André-de-Seignanx

Vote global :

Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

Convention propre

- Commune de Miramont-Sensacq

Vote :

Collège des représentants du personnel :	Avis favorable à l'unanimité
Collège des représentants des collectivités :	Avis favorable à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à :
15h00

Signatures :

Le Président,	Le secrétaire	Le secrétaire-adjoint
 Gérard MOREAU (Maire de SABRES))	 Jean-Marc LARRE (Maire de BIAUDOS)	 Delphine DUMEAU (UNSA)